



EJMA  
Version approuvée par le comité FFA le 5 mars 2018  
Clément Gagnat  
Baroche 13  
2952 Cornol  
077 440 01 05  
clement.gagnat@bluewin.ch

## **Concert de l'Ensemble des jeunes musiciens d'Ajoie Cahiers des charges**

La société qui accueille le concert et la commission de l'EJMA s'engagent à travailler ensemble. Le concert de clôture du camp de l'EJMA est organisé comme suit :

### **Tâches de la société qui accueille le concert :**

- a) réservation de la salle, au nom de la société qui accueille (rabais communal éventuel) ;
- b) demande et gestion du permis de débit ;
- c) commande et gestion des boissons et de la restauration, y compris la liste des prix, selon ses préférences ;
- d) fourniture de la vaisselle, des verres, etc. ;
- e) préparation (y compris prise des clés et préparation sommaire des chaises pour l'orchestre) et rangement de la salle (en principe 350 chaises avec quelques tables) ;
- f) fourniture et gestion de la caisse du débit.

Les frais sont à charge de l'EJMA, selon décompte de la société fourni au plus tard 15 jours après le concert.

### **Tâches de la commission EJMA :**

- a) fourniture de la percussion, les lutrins et autre matériel musical ;
- b) arrangement des chaises de l'orchestre ;
- c) organisation de l'intégralité du déroulement du concert proprement dit ;
- d) décoration des tables ;
- e) enregistrement éventuel du concert, photos ;
- f) quête à la fin du concert ;
- g) pose et dépose des banderoles de sponsors ;

Les deux parties peuvent convenir ensemble d'une autre répartition.

### **Tournus :**

2024 : Buix	2030 : Coeuve
2025 : Bure	2031 : Courgenay Ancienne
2026 : Chevenez	2032 : Courgenay Point Jazz
2027 : Vendlincourt	2033 : Fontenais
2028 : Cornol	2034 : Porrentruy
2029 : Courtemaîche	2035 : Alle
	2036 : Boncourt